

Compte rendu de l'assemblée Générale statutaire annuelle de DIRECTISSIMO88

Salle des fêtes de JUSSARUPT le samedi 8 octobre 2016.

De 10 H 30 à 11 H00 : accueil des participants, remise des mandats et des pouvoirs ; autour d'une boisson, avec nos invités Guitou et Pierre VEYRAT (nos producteurs d'abricots, de poires, de jus et nectars) qui ont offert une brioche spécialité de leur région « la POGNE » ; ainsi que le vin de leur production (Crozes-Hermitage blanc) pour le repas...

Début de l'Assemblée Générale à 11 H sous la présidence d'Emmanuelle MARILLIER.

Les 21 participants disposants de mandats ont reçu chacun 1 pouvoir de personne absente.

Le quorum étant de la moitié de 52 adhérents, soit 26 plus une voix ce qui fait 27voix ;

Avec 42 voix présentes, le quorum était atteint et la séance a pu commencer.

Rapport Moral par Pietro POPULIN, président :

- 1) A) L'exercice qui vient de s'écouler a vu se renouveler les livraisons d'agrumes et de légumes de Sicile, des asperges et fraises de CLARISSE de SIGOLSHEIM, des fruits de la vallée du Rhône, des mirabelles et quetsches de Hubert FAIRISSE de Remicourt.

Pour la Sicile, en plus de Domenico de Catania et Lo Bianco de Syracuse, nous avons trouvé GAMBINO Emanuele de Ribera, un nouveau producteur d'agrumes plus tardifs que ceux de Domenico.

Quant à la vallée du Rhône, Daniel JULIEN n'a malheureusement pas pu nous fournir les cerises, les ayant toutes perdues à cause des intempéries et d'une attaque de mouches drosophiles...Il nous a dépanné par son collègue Charles REDON de St PRIX.

Ensuite Pierre VEYRAT n'a pas souhaité nous envoyer ses abricots qui avaient subi la grêle et la première livraison provient d'une collègue Louise ABRAHAM de l'earl PERRET d'EROME dans la Drome comme Pierre ; mais la seconde étant de sa production.

Nous avons découvert des pêches BIO à CHARNAS au domaine BAROU. Marie Agnès nous a fourni des pêches blanches « Mireille » et des pêches de vigne.

En perspective, très prochainement Christine LE BER, nous enverra des oignons roses AOP-AOC de ROSCOF ; suite à une proposition d'un de nos adhérents qui avait rencontré ce producteur.

Puis fin novembre devraient nous être proposés des châtaignes de Charles REDON et des KIWI d'ARRAS sur Rhône de Pascal LIONNETON.

Année très difficile pour nos producteurs :

outre la perte des cerises, il n'y eu que 30% de la production d'abricots à cause des intempéries et de la grêle et à peine 20% de pêches à cause de la tavelure...

B) Nous avons commencé avec les Quetsches de FAIRISSE à établir les règlements directement au nom des producteurs.

Les règlements ne transitent donc plus sur le compte de l'Association.

D'autre part nous avons été sollicités pour aider un maraicher Bio Jérôme BALLAND de FREMIFONTAINE à écouler un surplus de ses productions. Il a donc établi des factures pour chacun et les règlements ont été effectués à son nom.

Il nous a à son tour sollicité pour écouler un surplus de volaille BIO du Gaec du DURBION.

La productrice est venue directement avec son camion frigorifique pour livrer à ceux qui lui avaient retenus les poulets et ils lui ont réglé directement.

La totalité des livraisons représentent pour la Sicile: 34 palettes pour 2501 caisses

Et pour la vallée du Rhône 13 palettes pour 1103 caisses

Plus toutes les caisses livrées en vrac (asperges, fraises, mirabelles, quetsches)

2) Nous avons été contactés par les IMPÔTS de Gérardmer qui nous demandaient de nous mettre à jour du point de vue fiscal. Nous y sommes allés aussitôt avec tous nos documents.

Gérardmer se disant incompetents, nous avons été dirigés sur Epinal qui a leur tour, n'ont pu statuer et on transmit le dossier à BERCY. Mi juillet, nous avons reçu la réponse : ils estiment que nous dirigeants ne sommes pas bénévoles, que nous avons une activité commerciale, en concurrence avec les maraichers locaux...Ce qui induit que nous serions soumis à l'Impôt sur les Sociétés (IS) au reversement de la TVA, à la CFE (ancienne taxe professionnelle) ; la grange que l'on met gracieusement à disposition de l'association pour recevoir les palettes devenant un local commercial ! et vos cotisations seraient soumises à la TVA à 20 %.

Etant en désaccord avec l'analyse faite, nous avons deux mois pour exprimer notre désaccord et ainsi pouvoir être réentendu par une commission élargie, différente de la première.

Nous avons attendu la fin des congés pour que tout le Conseil d'administration puisse se réunir et nous avons donc sollicité cette entrevue.

La dite commission se compose entre autres, des 14 directeurs des Impôts des 14

départements du Grand Est. Elle se réunit une fois par mois, le dernier vendredi. Octobre étant déjà complet, nous serions convoqués soit pour le 25 novembre soit pour le 16 décembre.

Nous espérons trouver une solution satisfaisante, qui n'alourdisse pas la charge administrative.

La décision de cette commission sera exécutive à la date de son rendu ; sans qu'il n'y ait de rétroactivité.

Vote « pour » à l'unanimité.

Rapport financier par Monique POPULIN, trésorière :

Les règlements aux producteurs d'un montant total de 76824.12 € ne faisant que transiter sur le compte, il n'y a que la gestion des dons et des cotisations.

L'exercice se termine avec 52 adhérents « créateurs » (cotisation 10 €) et 278 adhérents « membres utilisateurs » (cotisation 5 €)

Considérant le solde de l'exercice 2015 : 17. 67 € et un don de 10 € nous avons eu un total de rentrées de 1937.67 €.

Les différents remboursements de frais (fournitures, déplacements) se montant à 1158.64 €

Le solde en fin d'exercice est de 779.03 €.

Le remboursement de tous les frais n'ayant pas été demandé afin de laisser une réserve de sécurité au cas où il nous serait réclamé des sommes pour les impôts.

INFORMATION : le Conseil d'administration a décidé le 12 février, conformément au souhait exprimé lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2015, de passer le taux des indemnités kilométriques de 0.25 € à 0.30 € à partir du 1^{er} janvier 2016.

Quitus à l'unanimité

Modifications des statuts et du règlement intérieur par Claude Galimard membre du conseil d'administration

- 1) Afin d'éviter tout quiproquo, certains pouvant l'interpréter comme notre souhait de peser sur les prix, ce qui n'est absolument pas le cas, nous proposons de supprimer toute référence aux prix dans l'ARTICLE 2 : OBJET de l'Association. Quand nous disions prix correct, nous l'entendions pour les producteurs. Non seulement nous n'avons jamais demandé une diminution des prix, au contraire, c'est nous qui leur demandons de les augmenter. Mêmes modifications dans le règlement intérieur.
Vote « pour » à l'unanimité.

2) Modification dans l'ARTICLE 19 : ORGANISATION COMPTABLE de la période de l'exercice :

Au début, nous n'avions des agrumes qu'à partir de janvier, mais maintenant, c'est dès novembre. On propose de faire coïncider la période des comptes avec la tenue de l'assemblée Générale qui se tient début octobre.

La période irait donc du 1^{er} octobre au 30 Novembre de l'année suivante.

Vote « pour » à l'unanimité.

Election de la direction par Claire BESSON

Après 3 exercices : 2014-2015-2016 les statuts prévoient le renouvellement de la direction.

Le bureau proposant la reconduction de la même équipe, avec simplement une interversion de responsabilité entre Claire BESSON et Emmanuelle MARILLIER : Claire cédant sa place de secrétaire à Emmanuelle, et devenant membre du conseil d'administration à sa place.

Vote « pour » à l'unanimité.

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, la parole est donnée à nos invités Guitou et Pierre VEYRAT.

Témoignage très captivant d'un couple d'agriculteur souhaitant satisfaire le compromis éthique et moral d'une production saine pour le consommateur et les sols, tout en pouvant vivre dignement de son activité.

Ils nous ont fait part de leur volonté de s'approcher le plus possible du Bio, en approche progressive, mais aussi de la complexité faite de pouvoir tout passer en Bio d'un seul coup, de gérer deux types de cultures différentes. Cela nécessiterait pour éviter toute contamination d'avoir les machines en double, isolées les unes des autres ou d'avoir à procéder en permanence à des nettoyages drastiques...

Pour le moment, si la volonté est d'éviter tout traitement ; en cas de nécessité, c'est avec les conseils d'un agronome qu'ils prennent la décision du choix des traitements éventuels ; en rejetant tout ce qui pourrait être nocif.

Par exemple, les abricots n'ont reçu qu'un seul traitement au moment de la floraison.

Ils ont été très heureux de la rencontre et du débat, le vivant comme un aboutissement de leur démarche ; avec le contact direct des destinataires de leur travail.

Satisfaction tout aussi vive de la part des adhérents qui les ont chaudement remerciés de leur venue, de leurs présents et surtout de la qualité des produits dont ils bénéficient.

Fait à Jussarupt le 08 octobre 2016 Le président :